



Solutions pour les Nouvelles Technologies

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 18 MAI 2018, TENUE AU 40, BOULEVARD D'AVRANCHES, L-1160 LUXEMBOURG**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires de la société SOLUTIONS 30 S.E. (ci-après dénommée la « Société »), se réunit au 40, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est ouverte à 11.00 heures. L'Assemblée Générale Ordinaire désigne Monsieur Gianbeppi FORTIS comme Président.

Monsieur Karim RACHEDI et Monsieur Stephan GEISSEL, les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur le Président et les scrutateurs désignent comme secrétaire Madame Laura LEGER.

Ensuite, Monsieur le Président expose et l'Assemblée Générale Ordinaire constate que :

- I. Les actionnaires de la Société ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour et que les convocations ont été :
  - Publiées au Recueil Electronique des Sociétés et Associations numéro RESA\_2018\_098.5 du 3 mai 2018 ;
  - Publiées dans le journal luxembourgeois « Lëtzebuenger Journal », édition du 3 mai 2018 ;
  - Envoyées aux actionnaires en nom par lettres missives le 9 mai 2018 ; et
  - Publiées sur le site internet de la Société [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com) le 3 mai 2018.

Les justificatifs des publications sont déposés sur le bureau des scrutateurs.

- II. Le Président constate que cette Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- III. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présent et les mandataires représentés, ainsi que par les membres du bureau ; y resteront également annexés les procurations des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance, paraphées *ne varietur* par les membre du bureau.
- IV. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les vingt-quatre millions cent soixante-dix-neuf mille huit cent douze (24.179.812) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, quatorze millions trois cent quatre-vingt-trois mille cent cinquante-huit (14.383.158) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Les données ci-dessus sont vérifiées par les scrutateurs.

- V. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et informés de l'ordre du jour.



Solutions pour les Nouvelles Technologies

- VI. Monsieur le Président constate dès lors que le cinquième des actions ayant le droit de vote étant atteint, la présente Assemblée Générale Ordinaire est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, conçu ainsi :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

1. Présentation du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.
  2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.
  3. Affectation du résultat.
  4. Présentation du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.
  5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.
  6. Décharge à accorder aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.
  7. Constatation du décès de Monsieur Emmanuel JOURNE, membre du conseil de surveillance et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'au 9 novembre 2017.
  8. Constatation de la démission de la société OS CONSEIL de son poste de membre du conseil de surveillance et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 décembre 2017.
  9. Ratification de l'acte de nomination de Monsieur Jean-Paul COTTET, comme nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
  10. Ratification de l'acte de nomination de Monsieur Paul RAGUIN, comme nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
  11. Nomination de Madame Laurence VANHÉE, comme nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
  12. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
- VII. Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire les documents suivants :
- Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 ;
  - Le rapport du Directoire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 ;
  - Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 ;



Solutions pour les Nouvelles Technologies

- Le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

VIII. L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, s'est prononcée sur les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, l'assemblée générale approuve le rapport du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à l'unanimité de :

- vote POUR : 14.383.158
- vote CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 avec un résultat d'exercice de 7.300.179,01 EUR.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 14.164.483
- vote CONTRE : 38.010
- ABSTENTION : 180.665

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 d'un montant de 7.300.179,01 EUR de la manière suivante :

- Une somme de 190.704,09 EUR est affectée au compte « Réserve légale » qui se trouve porté de 1.042.466,32 EUR à 1.233.170,41 EUR ; soit le dixième du capital social actuel ;
- Le solde, soit 7.109.474,92 EUR, est affecté au compte « Résultat reporté ».

Montants à jour après affectation :

- Réserve légale EUR 1.233.170,41
- Réserve indisponible EUR 35.449,29
- Résultat total reporté EUR 22.396.360,76

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à l'unanimité de :

- vote POUR : 14.383.158
- vote CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0



Solutions pour les Nouvelles Technologies

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, l'assemblée générale approuve le rapport consolidé de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 13.134.005
- vote CONTRE : 167.239
- ABSTENTION : 1.081.914

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à l'unanimité de :

- vote POUR : 14.383.158
- vote CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 14.323.252
- vote CONTRE : 59.906
- ABSTENTION : 0

### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Emmanuel JOURNE, membre du conseil de surveillance, intervenu le 9 novembre 2017 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 9 novembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 14.373.252
- vote CONTRE : 9.906
- ABSTENTION : 0



Solutions pour les Nouvelles Technologies

### **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 20 décembre 2017, de la société OS CONSEIL de son poste de membre du conseil de surveillance et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 14.373.252
- vote CONTRE : 9.906
- ABSTENTION : 0

### **NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société, de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Paul COTTET, né le 16 juin 1954 à Paris (France), demeurant au 36, rue Miollis, F-75015 Paris, France, comme nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 12.445.545
- vote CONTRE : 1.937.613
- ABSTENTION : 0

### **DIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société, de ratifier la nomination de Monsieur Paul RAGUIN, né le 27 février 1941 à Saint-Mars-la-Jaille (France) et demeurant à La Fresnay, F-49123 Le Fresne-sur-Loire, France, comme nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 12.206.038
- vote CONTRE : 2.177.120
- ABSTENTION : 0

### **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de procéder à la nomination de Madame Laurence VANHÉE, née le 25 juin 1971 à Liège (Belgique), demeurant au 17, avenue des Fougères, BE-1301 Bierges, Belgique, comme nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 12.440.743
- vote CONTRE : 1.942.415
- ABSTENTION : 0



Solutions pour les Nouvelles Technologies

## **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise au vote, elle est adoptée à une majorité de :

- vote POUR : 13.873.822
- vote CONTRE : 0
- ABSTENTION : 509.336

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12.00 heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

## **LE BUREAU**

Gianbeppi FORTIS  
Président

Laura LEGER  
Secrétaire

Karim RACHEDI  
et Stephan GEISSEL  
Scrutateurs